

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 26 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI et Mme Michèle VALIBUS.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Tony CORNELISSEN ; M. Michel BUCHE à Mme Nicole BERTON ; M. Tony CALLA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Sébastien DEVALIERE à Mme Martine PANNETIER ; Mme Marilou PADILLA-RATELADÉ à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Gilles BARBE et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20250409-005

Matière : 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

Objet : BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Vu l'avis de la Commission des Finances, réunie le 20 mars 2025 ;

Le budget annexe de l'eau doit faire face aux dépenses d'investissement liées à la création du Château d'eau du Monteil du Bos, s'élevant à 863 976,68 € HT (travaux et maîtrise-d'œuvre), sans percevoir aucune subvention. Le tarif de l'eau a été augmenté depuis le 1er janvier 2024, doublant le montant de l'abonnement et instaurant une hausse d'environ 10 % des consommations. Une nouvelle révision tarifaire a eu lieu au 1er janvier 2025, augmentant le prix de l'abonnement de 5 € et le prix du mètre cube de 3 %. De plus, le Conseil départemental a octroyé une subvention de 150.000 € pour financer une partie de l'investissement lié à la construction du château d'eau. Néanmoins, ces augmentations consécutives et l'octroi de cette subvention n'ont pas permis au budget annexe de dégager un autofinancement suffisant pour supporter le poids de l'investissement du château d'eau, indispensable pour des raisons de salubrité et de santé publique.

Aussi, la DGFIP et la Préfecture ont autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe de l'eau, à hauteur de 60 000,00 €.

L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit des assouplissements à l'interdiction faite aux communes de subventionner des budgets à caractère industriels et commerciaux, parmi lesquelles :

- « si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs » ;
- « si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 60 000,00 € du budget principal au budget annexe de l'eau.

Fait en Mairie d'Ussel, le 9 avril 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS